



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 juin 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU et M. Alain DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE, M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU-MONFOURNY.

N° 2024-084 : ACTUALISATION DE LA RÉGIE DE TRANSPORT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de la municipalité de proposer un service de transport public aux administrés. Dans ce cadre une navette intra-urbaine gratuite et expérimentale répondant aux attentes des Clamecycois est mise en place depuis septembre 2023.

La pérennisation de ce service implique la formalisation d'un cadre juridique, administratif et budgétaire qui permettra la signature d'une convention de dérogation de mobilité avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

A cet effet, la régie de transport de la Ville de Clamecy, qui comprend déjà le service de transport scolaire exclusivement destiné aux élèves, doit désormais intégrer la navette intra-urbaine, service dédié plus largement au transport de personnes.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'inclure la navette intra-urbaine dans la régie de transport « véhicule dédié au transport de personnes »,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches correspondant à la modification de la régie de transport.



Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire